

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués ➤ en exercice : 36 ➤ pour : 34
 ➤ présents : 31 ➤ contre :
 ➤ votants : 34 ➤ blanc :
 ➤ abstention :

Date de convocation : 2 juillet 2025

Séance du 8 juillet 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 8 juillet à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, également convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Vésines sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
	Bâgé-le-Châtel	Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Boissey	MALATERRE Jean-Louis
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Correvod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise-MARTIN Laurent
	Replonges	ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-MONTERRAT
		Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Andrée TIRREAU.

Madame Victoria POLI.

Monsieur Christian CATHERIN a donné pouvoir à Monsieur Denis LARDET pour voter en son nom.

Monsieur Bertrand VERNOUX a donné pouvoir à Madame Pascale ROBIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Madame Florence BERRY a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Délégation de service public pour la gestion du bateau-restaurant « Ville de Pont de Vaux 2 » – Rapport annuel 2024.

Par contrat de délégation de service public (DSP) notifié le 3 juillet 2024, la Communauté de Communes Bresse et Saône a confié à l'office de tourisme du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux la gestion du bateau-restaurant « Ville de Pont de Vaux 2 ».

La durée de la DSP est de 9 ans.

Conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement son article L.1411-3

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016

Vu le rapport annuel de l'exercice 2024 présenté par l'office de tourisme du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux, délégataire du service public pour la gestion du bateau-restaurant « Ville de Pont de Vaux 2 »,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

.../...

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 001-200071371-20250708-08072025_93-DE

Berger-Levraud

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2024 transmis par l'office de tourisme du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux relatif à la gestion du bateau-restaurant « Ville de Pont de Vaux 2 ».

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bertrand Berger", is written over the circular stamp.